



Aubonne, le 21 août 2018

Préavis N° 4/2018

**Règlement interne
du SDIS Etraz-Région**

Au Conseil Intercommunal du SDIS Etraz-Région,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs, les conseillères et les conseillers intercommunaux,

1. Préambule

Nous vous remettons ci-joint le Règlement interne du SDIS Etraz-Région et Annexe 1.

2. Situation

Le règlement interne a été adopté en 2014 lors de la création du SDIS.
Au vu de l'évolution, il est devenu nécessaire de le mettre à jour.

3. Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Comité Directeur prie le Conseil intercommunal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal

- vu le préavis No 4/2018 du Comité Directeur ;
- entendu le rapport de la Commission Ad-hoc ;
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

Décide

- d'accepter le règlement interne du SDIS Etraz-Région et son annexe 1 tels que présentés.

*Ainsi délibéré en séance ordinaire du Comité Directeur du SDIS Etraz-Région,
le 21 août 2018.*

LE COMITE DIRECTEUR DU SDIS ETRAZ-REGION

Le Président

Bernard Rochat

La Secrétaire

Muriel Carrard